

diverses organisations de cultivateurs. On a mentionné le nom de M. Roy Atkinson, président du Syndicat national des cultivateurs, et sa déclaration selon laquelle le bill aurait été complètement émasculé.

L'honorable M. Benidickson: Je soulève la question de privilège. Voici un moment, dans mon intervention j'ai mentionné le NPD. Je voudrais être le dernier à faire une observation ou un reproche, voire une remarque désobligeante concernant cet important parti politique. J'aurais dû être plus clair dans mon propos. A ma grande surprise et à mon profond regret, je soupçonne et je suis convaincu que la malséante interruption dont j'ai été victime, provenait de la tribune des visiteurs, lesquels sont en fait des députés. Je suis extrêmement surpris que ces personnes—connaissant le règlement parlementaire—aient eu dans cette assemblée un comportement qu'ils réprouveraient, si la chose se produisait dans leur propre assemblée et contrairement à son règlement.

L'honorable M. Grosart: Je soulève la question de privilège. Je comprends que l'on puisse considérer cet incident comme une infraction à notre Règlement, bien que je ne sois pas sûr de l'article auquel il y aurait entorse. Cependant, je suis plutôt interloqué par le terme «malséant» qu'a employé l'honorable sénateur qui a pris la parole juste avant moi. Je ne pense pas que cette manifestation venant de la tribune, ni l'interruption par les applaudissements qui a précédé, aient eu quelque chose de malséant. Je pense quant à moi, que je me réjouirai de voir le Sénat applaudir, quel qu'en soit le moment et quelle que la provenance des applaudissements.

L'honorable M. Benidickson: Si j'approuvais l'orateur que nous venons d'entendre, j'aurais moi aussi applaudi, car j'ai le droit de le faire. J'aurais applaudi comme on le fait habituellement, c'est-à-dire en tapant sur mon pupitre. Mais un article de notre Règlement précise que les manifestations d'approbation ou de désaccord ne doivent pas être le fait des visiteurs à la tribune; comme je l'ai dit, je pense que c'est là un comportement d'autant plus répréhensible qu'il s'agissait de députés.

• (1530)

L'honorable M. Grosart: De quelle règle le sénateur se réclame-t-il?

L'honorable M. Fournier (de Lanaudière): Honorables sénateurs, je crois que les membres du NPD ou du PSD, comme vous voudrez, se font conservateurs. Je n'y vois pas d'inconvénients. Ils sont les bienvenus.

Son Honneur le Président: On a invoqué le règlement. J'ai demandé aux hommes de garde, dans les tribunes, de veiller à ce que cela ne se reproduise plus. Sinon, les responsables, quels qu'ils soient, seront éconduits. Quant à mes attributions, elles sont bien simples. Je suis chargé de l'ordre et de la bienséance et je dois agir en conséquence.

L'honorable M. Phillips: Honorables sénateurs, je vous sais gré de pouvoir terminer les quelques remarques que je tiens à faire à ce moment-ci. Je prendrai de nouveau la parole plus tard dans la journée. Cependant, pour ce qui est des applaudissements, j'abonde tout à fait dans le sens du sénateur Grosart. Je me demande vraiment si nous avons une règle à ce sujet. Si l'on adresse des applaudissements au Sénat après la quinzaine qu'il vient de passer, je crois que nous devrions leur réserver bon accueil, d'où qu'ils viennent.

Son Honneur le Président: A l'ordre. Je ne peux permettre à l'honorable sénateur de continuer ainsi. Il a dit avoir

[L'honorable M. Phillips.]

15 ans d'expérience parlementaire et il devrait savoir que la première loi du Parlement, c'est le maintien de l'ordre et de la bienséance. Cet ordre et cette bienséance doivent être maintenus sur le parquet et dans la tribune. C'est mon devoir d'intervenir immédiatement, comme je l'ai fait, lorsqu'un tel incident se produit.

L'honorable M. Phillips: Je ne voulais nullement critiquer la décision de Votre Honneur, mais j'ai simplement fait une remarque avec l'intention de pouvoir me rappeler le point où j'étais rendu dans mon discours. Après tant d'interpellations, il m'est pas mal difficile de me rappeler où j'en étais. Sauf erreur, nous en étions au point d'appeler des témoins. Hier soir j'ai regardé l'émission d'information de Radio-Canada et à 8 heures ce matin j'ai écouté les nouvelles de Radio-Canada. J'ai entendu M. Roy Atkinson, président du syndicat national des agriculteurs, déclarer que les amendements avaient complètement mutilé le bill. Peut-être ne puis-je pas être à 100 p. 100 d'accord avec cette assertion, mais comme j'ai moi-même grandi dans une ferme, j'aimerais souligner que la mutilation est en réalité une forme d'offre et de gestion, ce qui semble être la teneur principale du bill.

En plus d'avoir moi-même connu la difficulté mentionnée par le sénateur Sparrow à obtenir des exemplaires des amendements ce matin, j'ai demandé l'aide de notre conseiller juridique. Je suis persuadé que vous serez tous heureux d'apprendre, honorables sénateurs, que notre conseiller juridique ordinaire est en vacances, dans une atmosphère beaucoup plus gaie que celle qui règne ici. La personne que nous a détachée le ministère de la Justice a très bien collaboré, mais elle était toutefois plutôt perplexe quant à la qualité de la rédaction du bill. Je veux faire ressortir l'argument selon lequel ce bill avait été rédigé par des personnes travaillant dans le cadre du programme Perspectives-Jeunesse. Je ne crois pas que quelqu'un d'autre aurait pu fournir ce genre de rédaction.

La dernière fois que j'ai essayé de faire un discours important au Sénat, un membre de la tribune parlementaire m'a demandé de ne pas être aussi long, car il devait en faire le reportage et il trouvait plutôt ennuyeuse la lecture d'un discours de cette longueur. De nombreux sénateurs se sont vus demander par des collègues de ne pas être trop long. J'ai l'honneur que ce soit un membre de la presse qui me l'a demandé. Je céderai donc la parole à qui souhaite la prendre, à la condition que je la reprenne plus tard dans l'après-midi.

L'honorable M. Langlois: Honorables sénateurs, plus tôt cet après-midi, j'ai donné au sénateur Molgat l'assurance qu'en raison du fait qu'il n'est pas membre de notre comité permanent des banques et du commerce, je proposerais sa motion d'ajourner ce comité à une date postérieure de la nouvelle année en vue d'étudier plus en profondeur ce bill. Je suis prêt à aller encore plus loin et à lui promettre maintenant que, dès que nous aurons réglé ce débat et avant que le bill ne soit renvoyé au comité, si c'est le vœu de la chambre, je proposerai qu'on ajoute les noms des sénateurs Molgat, Argue et Hastings aux membres de notre comité permanent des banques et du commerce. Le sénateur Molgat serait alors en mesure de proposer sa motion. De toute façon, je ne veux pas faire marche arrière. J'irai de l'avant et j'appuierai sa motion.

L'honorable M. Molgat: Je remercie beaucoup l'honorable sénateur Langlois, non seulement d'avoir maintenu sa proposition initiale mais aussi de l'avoir améliorée.

L'honorable M. Phillips: J'invoque le Règlement; je crois que cette motion exige le consentement unanime.